Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-*Fentrim 2*

Version 2.2
Remplace la version du: 31.01.2020
Révisé le: 18.08.2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE*

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: SIGA-Fentrim 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation: Bande adhésive

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur
SIGA Cover AG
Rütmattstr. 7
CH-6017 Ruswil
Tel. + 41 (0)41 499 69 69
www.siga.swiss
Service chargé des renseignements: technique@siga.swiss

1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 41 (0)41 499 69 69 pendant les heures de bureau.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS*

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008:	néant
Pictogrammes de danger:	néant
Mention d'avertissement:	néant
Mentions de danger:	néant
Informations complémentaires:	EUH208: Contient de la 5-chloro-2-méthyl-2H-isothia-zol-3-one et de la 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut provoquer des réactions allergiques. EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande. En tant que produit, ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon le règlement CLP (CE) Nr. 1272/2008.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS*

3.1 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Support non-tissé avec couche fonctionnelle en PO revêtue d'adhésif acrylique sensible à la pression, d'un film PO siliconé double face.
Composants dangereux

150413-26-6	Polyéthylène glycol sulfate d'éther de mono-iusotridécyl, sel de sodium *Skin Irrit. 2, H315*	1,0 – 2.5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS*

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation

Pas de mesures particulières requises.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

En cas d'incendie, porter le masque respiratoire indépendamment de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Recueillir par moyen mécanique. Absorber les petites quantités avec une matière liant les liquides et éliminer. Rincer abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE*

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:	Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun:	Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:	Stocker au frais et au sec dans les fûts bien fermés. Protéger contre le gel.
Température minimale de stockage:	0°C, Valable également pour le transport.
Classe de stockage:	11/13 (TRGS510) Solides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE*

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Utiliser une aspiration convenable.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger ni boire. Eviter tout contact avec la peau. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: Pas Nécessaire.

Protection des mains: Cants en caoutchouc.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection du corps**:** Vêtements de travail protecteurs

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES*

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme:	Solide
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique

Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé..
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminée.
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
L'eau:	Insoluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique::	Non applicable.
Teneur en solvants	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE):	0,00 %

9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE*

10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

150413-26-6, Polyéthylèn glycol sulfate d'éther de mono-isotridécyl, sel de sodium

LD50	oral	> 2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES*

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique
150413-26-6, Polyéthylèn glycol sulfate d'éther de mono-isotridécyl, sel de sodium
LC50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

12.2 Persistance et dérivabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques
Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION*

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Catalogue européen des déchets
20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27
Emballages non nettoyés:
Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*

14.1	**Numéro ONU**	
	ADR, ADN, IMDG, LATA	néant
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU**	
	ADR, ADN, IMDG, LATA	néant
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	
	ADR, ADN, IMDG, LATA	
	Classe	néant
14.4	**Groupe d'emballage**	
	ADR, IMDG, LATA	néant
14.5	**Dangers pour l'environnement:**	Non applicable
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II**	
	De la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
	«Règlement type» de l'ONU: ":	néant

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION*

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:	néant
Pictogrammes de danger:	néant
Mention d'avertissement:	néant
Mentions de danger:	néant

Directive 2012/18/EU

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel..

Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**